

Historiquement, la France se distingue par une place prépondérante de la loi dans le secteur social, notamment dans les relations de travail, au détriment de la négociation collective avec les partenaires sociaux.

L'accord collectif connaît néanmoins une montée en puissance et s'affirme dans son rôle de producteur de norme sociale et de régulateur du champ social. La tendance est particulièrement marquée en droit du travail, où la succession de lois sur une courte période, qu'il s'agisse des lois du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, du 31 janvier 2007 de modernisation du dialogue social, du 20 août 2008 sur la démocratie syndicale ou encore du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, atteste d'une volonté forte de renforcer le dialogue social et la légitimité des organisations syndicales et patronales, préalable à un plus grand recours à l'accord.

Dans le champ de la sécurité sociale et de la santé, la place des partenaires sociaux a connu un sort différent au fil des dernières décennies. Néanmoins, la norme négociée garde une importance déterminante dans la définition des relations entre professionnels de santé, par spécialité, et l'assurance maladie, au travers des conventions nationales. Dans une autre logique, la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) a renforcé la démarche de contractualisation entre agences régionales de santé et établissements de santé, en faisant des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens un instrument essentiel de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local.

La 5e édition des Entretiens du Conseil d'Etat en droit social vise ainsi à s'interroger sur la place et le rôle de l'accord aujourd'hui, dans les domaines du travail, de l'emploi, de la sécurité sociale et de la santé.

Déroulant le cycle de vie d'un accord collectif, de ses prémices à son application effective, le colloque aura pour objet de mettre en lumière la portée de l'accord dans la production actuelle de normes dans le champ social, d'en étudier les conditions de négociation et d'entrée en vigueur et d'envisager les clés du renforcement du recours à la norme négociée.

INSCRIPTIONS (DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES - AVANT LE 9 NOVEMBRE 2015) :

Merci d'envoyer vos nom, fonction et coordonnées par courriel à l'adresse :
sre-colloques@conseil-etat.fr (vous recevrez un courriel de confirmation)

Les entretiens du Conseil d'État en droit social

L'ACCORD: MODE DE RÉGULATION DU SOCIAL

Vendredi 13 novembre 2015, 9h30 - 17h45

Ouverture de la journée :

- **Jean-Marc Sauvé**
vice-président du Conseil d'État

Conclusion :

- **Jean-Denis Combrexelle**
président de la section sociale du Conseil d'État

Un colloque organisé par le Conseil d'État
en salle d'assemblée générale
1 place du Palais Royal, Paris 1^{er}



09h30 - 9h45 – Propos introductifs

- **Jean-Marc Sauvé**, vice-président du Conseil d'État

9h45 - 11h15 – Table ronde n° 1
À quoi sert l'accord ?

Président

- **Éric Aubry**, conseiller d'État, conseiller spécial auprès du président du Sénat

Intervenants

- **Paul-Henri Antonmattei**, professeur à l'université Montpellier I
- **Jean-Dominique Simonpoli**, directeur général de Dialogues, ancien secrétaire général de la fédération CGT banques et assurance
- **Didier-Roland Tabuteau**, conseiller d'État

11h15 - 12h45 – Table ronde n° 2
Négociation : la « salle des machines »

Président

- **Jean-Emmanuel Ray**, professeur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne et à Sciences Po

Intervenants

- **Laurent Berger**, secrétaire général de la CFDT
- **Michel Chassang**, président de l'Union nationale des professions libérales
- **Jean-François Pilliard**, vice-président du MEDEF en charge du pôle social

12h45 - 14h30 – Déjeuner libre

LES ENTRETIENS DU CONSEIL D'ÉTAT
EN DROIT SOCIAL – L'ACCORD :
MODE DE RÉGULATION DU SOCIAL

Vendredi 13 novembre
2015
9h30 - 17h45 au Conseil d'État

14h30 - 16h00 – Table ronde n° 3
De l'accord à la norme

Président

- **Pascale Fombeur**, présidente de la première sous-section du contentieux du Conseil d'État

Intervenants

- **Thomas Fatome**, directeur de la Sécurité sociale
- **Stéphane Lardy**, secrétaire confédéral de Force ouvrière
- **Raymond Soubie**, président des sociétés de conseil Alixio et Taddeo, du groupe AEF et du groupe des personnalités qualifiées du CESE

16h00 - 17h30 – Table ronde n° 4
Fortune et infortune de l'accord

Président

- **Jean-Yves Frouin**, président de la chambre sociale de la Cour de cassation

Intervenants

- **Annelore Coury**, inspectrice des affaires sociales, ancienne sous-directrice des relations individuelles et collectives du travail à la direction générale du travail
- **Marie-Sophie Desaulle**, ancienne directrice générale de l'ARS des Pays-de-la-Loire
- **Jean-Patrick Gille**, député d'Indre-et-Loire, vice-président de la commission des affaires sociales

17h30 - 17h45 – Séance de clôture

- **Jean-Denis Combrexelle**, président de la section sociale du Conseil d'État